



Projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives Volontaires au Sénégal

Rapport

Atelier de mise en place de la plateforme interdépartementale sur la
gouvernance du foncier et des ressources naturelles au niveau des
départements de Matam & Kanel (24 & 25 octobre 2019).



Novembre 2019

(Document de 14 pages dont 9 annexes)

1. Cérémonie d'ouverture

Cet atelier a eu lieu les 24 et 25 octobre 2019 à l'hôtel Haayoo de Ourosogui. Il a regroupé une soixantaine de participants (cf. liste de présence en annexe 1).

Pour rappel, l'objectif de cet atelier est d'accompagner les acteurs de la région de Matam à se doter d'un outil opératoire de dialogue sur la gouvernance du foncier et des ressources naturelles pour la prise en charge des enjeux de gestion de ces ressources. Spécifiquement, il s'agissait de (d'):

- Echanger sur les enjeux et défis de la gouvernance foncière dans la région de Matam, avec un focus au niveau des départements de Matam et Kanel ;
- Définir les modalités d'organisation du dialogue sur la gouvernance du foncier et des ressources naturelles;
- Élaborer une feuille de route pour les prochaines actions.

La cérémonie d'ouverture, présidée par le Président du Conseil départemental de Matam a été ponctuée par les allocutions du Président du Conseil départemental de Kanel, d'un Représentant de la Société civile (RADDHO), du Coordinateur du projet DV à la FAO et du Directeur Exécutif de IPAR qui ont mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un cadre multi-acteurs de dialogue sur les ressources naturelles.

Suite à la cérémonie officielle d'ouverture, le préfet de Kanel (représenté par son adjoint) a transmis à l'assistance un message d'encouragement pour magnifier la mise en place de cette Plateforme et affirmer la collaboration et l'appui de l'administration territoriale pour la réussite de cette opportune initiative.

2. Etat des lieux et enjeux de la gestion du foncier et des ressources naturelles.

Les travaux proprement dits de l'atelier ont commencé par les deux présentations suivantes :

- Enjeux, potentialités et défis en matière de gouvernance du foncier et des ressources naturelles (Par Mamadou Ba, Directeur de ARD de Matam) ;
- Synthèse de l'étude sur la mise en place d'une plateforme sur la gouvernance des ressources naturelles et foncières (Par Kader Fanta NGOM, Consultant) ;

L'économie de ces deux présentations se trouve aux annexes 2 et 3 du présent compte rendu.

Les échanges après les différentes présentations sont résumés dans le tableau ci-après.

Aspect	Description
Défis	- Non maîtrise de l'assiette foncière par les collectivités territoriales ; - Epuisement de l'assiette foncière dans certaines communes qui étouffent... ; - Question de la délimitation des frontières entre communes, voire entre villages ; - Avancée du front agricole sur les zones pastorales et obstruction des voies d'accès aux points d'eau; - Faible coordination de la gestion des usages multiples ; - Relations souvent conflictuelles entre société d'extraction et populations locales ; - Faible mise en œuvre de la planification spatiale (SDAU, PDU...).
Questions en suspens ou non prises en charge	- Rôle des migrants comme acteurs à valoriser dans la gestion foncière ; - Place du département de Ranérou dans la Plateforme ; - Aborder la transhumance dans le Dande Maayo aux côtés des aménagements hydro-agricoles ; - Cohabitation entre les coutumes et le besoin d'investissements productifs ;

Aspect	Description
	- Surexploitation de la gestion des ressources halieutiques ; - Place des femmes et des jeunes dans le dispositif foncier.
Vers un cadre de concertation multi-acteurs	- Volonté des acteurs de se concerter : l'initiative est venue à son heure ; - Non fonctionnalité des cadres existants ; - Absence de cadre traitant la GRN de façon holistique ; - Nécessité de disposer d'un espace de dialogue et de concertation des acteurs autour de la gouvernance des ressources foncières, minières, pastorales et halieutiques - Un espace de mise en en débat et de portage des préoccupations des acteurs locaux.

L'adjoint au préfet de Kanel a présidé les travaux de l'après-midi de la première journée, ainsi que la restitution des travaux de groupe et la cérémonie de clôture de l'atelier (deuxième jour).

3. Configuration de la plateforme multi-acteurs sur la gestion du foncier et des ressources naturelles

Après la conclusion unanime sur la nécessité de la mise en place de la plateforme, il a été organisé deux groupes de travail (en langue pulaar et en français) pour configurer ladite plateforme selon les questions suivantes :

- Quel ancrage territorial donner à la Plateforme ?
- Quelle structuration devrait-elle avoir ?
- Quels moyens de fonctionnement pour la durabilité de la plateforme ?

Au préalable, il a été partagé avec les participants, les expériences de la FAO et de l'IPAR sur la mise en place des plateformes locales dans la vallée du fleuve Sénégal notamment à Podor (Sénégal), Bogué (Mauritanie) et Kayes (Mali).

Ces expériences ont permis à l'assistance de mieux comprendre les objectifs, les activités que pourrait porter une Plateforme, le fonctionnement ainsi que l'origine des moyens à mobiliser pour la pérennisation de la Plateforme.

	Enjeux	Structuration
Podor	Gestion de l'installation des projets agrobusiness à côté des exploitations agricoles familles. - Intercommunalité en matière foncière - Négociations, Prévention et Gestion des conflits fonciers	Nature: Multi-acteurs Echelle: Département Présidence: Conseil départemental Secrétariat: SAED (Podor)
Bogué	- Décisions unilatérales et souvent improvisées des structures étatiques ; - Absence de dialogue et de concertation entre les acteurs ; - Exclusion des groupes vulnérables (femmes et les jeunes)	Nature: Multi-acteurs Echelle: Moughata'a (Département) Présidence: Hakem (Préfet) Secrétariat: ROSA (Société civile)
Kayes	Mise en œuvre effective de la Loi sur le Foncier Agricole (LFA) à travers la mise en place des COFOs villageoises (<i>matérialisation de la prise en compte des communautés dans la gestion foncière</i>).	Nature: Multi-acteurs Echelle: Région Présidence: Gouverneur Secrétariat: CNOP Régional (OP)
Sénégal (Plateforme Nationale)	Partage d'outils de gestion foncière Interlocuteur de l'État et des bailleurs de fonds Contribution à la réforme foncière	Nature: Multi-acteurs Échelle: National Présidence: Ministère de l'agriculture Secrétariat: IPAR (Think Tank)

La restitution des travaux de groupe et les échanges qui en ont suivi ont permis de retenir les résultats ci-après :

Questionnements	Résolutions
Ancrage territorial	Mise en place d'une plateforme régionale de Matam sur la gestion du foncier et des ressources naturelles intégrant ainsi le département de Ranérou.
Structuration	La plateforme sera composée de : - L'assemblée générale constituée de tous les participants de l'atelier de lancement, ouvert à tous les acteurs pertinents et qui est présidée par le gouverneur de la Région. - Un comité de pilotage (COPIL) avec une présidence annuelle tournante assurée par un Conseil départemental. La vice-présidence sera assurée par la société civile ; Ce comité de pilotage est composé d'une trentaine de membres : (i) Collectivités territoriales: 5 communes (choix d'un maire par arrondissement) + 3 conseils départementaux ; (ii) Services techniques: ARD, DRDR, EAUX et Forêts, DREEC, ELEVAGE, PECHE, MINES, DGID, Hydraulique, SECNSA ; (iii) Secteur privé: SOMIVA, Chambre de commerce ; (iv) Projets/programmes: SAED, AVSF, ADOS, PRODAM, PADAER 2 ; (v) Société civile: Forum Civil, RADDHO, FAFD, USE, FEMMES, Conseil régional de la Jeunesse, Association de migrants ; (vi) Organisations paysannes: CRCR, CROPF ; (vii) OBSERVATEURS: Maison des Yvelines. - Un secrétariat permanent qui sera assuré par l'ARD de Matam.
Fonctionnement	- Une rencontre annuelle de la plateforme (assemblée générale) ; - Des rencontres trimestrielles du comité de pilotage ; - Animation régulière de la plateforme par le Secrétariat Permanent.
Moyens	- Conseils départementaux et municipaux ; - Coopération décentralisée (avec l'appui du Conseil général des Yvelines, ADOS) ; - Appui des projets et programmes ; - RSE des entreprises minières (SOMIVA, etc.) ; - Partenaires techniques et financiers ; - Subventions de l'Etat.

Dans la perspective d'opérationnalisation des résultats, un comité ad'hoc a été mis en place. Il est composé des membres suivants (voir tableau ci-après).

Les participants ont décidé unanimement de lancer la plateforme en intégrant les trois départements (Kanel, Matam et Ranérou). Les institutions partenaires que sont IPAR-FAO ont été cooptés comme observateurs. Il leur a été demandé d'appuyer particulièrement la phase de transition octobre-décembre, le temps de la formalisation de la plateforme, à travers l'arrêté du gouverneur qui consacrera le démarrage officiel des activités de la plateforme de Matam.

4. Feuille de route octobre-décembre 2019¹

Cette feuille de route initiée par les participants de l'atelier a été finalisée par le comité ad hoc. Le fonctionnement de ce comité ad hoc se fait par mailing list et à travers des réunions régulières de suivi de la feuille de route sous l'impulsion de l'ARD.

Activités	Échéance	Responsable
Installation du comité ad hoc de mise en œuvre (ARD, SG conseil département de Kanel, SM de Bokidiawé, Gaye Raddho, conseil régional de la jeunesse Amadou Yaya Ba, Diop CADL), sous la coordination de l'ARD, avec l'appui technique de la plateforme DV/GF (IPAR-FAO)	25 octobre	AG de la plateforme
Première réunion du comité ad hoc : finalisation de la feuille de route	26/10/2019	SG conseil départemental Kanel
Information/sensibilisation des autorités départementales de Ranérou	Lundi 28/10	Présidents CD Matam et Kanel
Feedback au Gouverneur à partir du schéma global sur la pertinence de la mise en place, structuration et fonctionnement	Mercredi 30 octobre	IPAR-FAO avec facilitation ARD et SRADL
Finalisation du compte rendu de l'atelier de mise en place de la plateforme	Vendredi 1 ^{er} novembre	Mouhamed Gaye, Raddho
Établissement de la liste des acteurs clés de la région	Vendredi 1 ^{er} novembre	Amadou Yaya Ba, CRJ Matam
Diffusion du compte rendu de l'atelier	Lundi 4 novembre	ARD
Préparation du projet d'arrêté conformément au compte rendu de l'atelier.	Mardi 5 novembre	SG conseil départemental Kanel
Réunion de suivi du comité ad hoc (projet d'arrêté)	mi-novembre	Comité ad hoc
Formalisation de la plateforme par un arrêté du Gouverneur	15 décembre	Comité ad hoc
Préparation de projets de plan d'actions (communication, mobilisation des ressources, cartographie des acteurs, structuration des groupes de travail...)	5 décembre	ARD/Raddho avec l'appui FAO-IPAR
Réunion préparatoire du COPIL (invitation, stabilisation du plan d'actions...)	9 décembre	Comité ad' hoc
Tenue de la première réunion du COPIL	31 décembre	ARD

L'atelier a été clôturé par M. Papa Aïcha GUEYE adjoint au Préfet du département de Kanel.

ANNEXE 1 : Liste des participants

¹ La feuille de route a été finalisée lors de la rencontre du comité ad hoc qui s'est tenue à la salle de réunion du conseil départemental de Matam le 26 octobre 2019. Les participants sont : Mame Moussa Cisse (SG CD Kanel), Mamadou Ba (Directeur ARD), Mohamed Gaye (Raddho Matam), Amadou Yaya Ba (Conseil régional de la jeunesse), Modou Diop, SRADL, Cheikh Oumar BA, Cherif Bodian (IPAR), Demba Sow (FAO), Babacar Thiam, SM Bokidiawé (excusé).



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

Projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives Volontaires au Sénégal

Atelier de restitution de l'étude relative à la mise en place de la plateforme sur la gouvernance du foncier et
des ressources naturelles au niveau dans la région de Matam

24 au 25 octobre 2019 à l'Hotel Haayoo, Matam.

Liste de présence – participants – J-2

	Noms Prénoms	Structure	Adresse - Mail	Téléphone	Signature
01	Tapa Aicha GUEYE	Adjoint Préfet MATAM	ap-kanal@matam.gov.sn	77 529 08 01	
02	Cheikh Oumar BA	Directeur exécutif IPAR	cocha@ipar.sn	77 633 22 25	
03	Hugues Sarrane	Maire Matam		77 564 66 82	
04	Tidiane Diello	maire de Mbalo Sidiy		77 581 34 84	
05	BA Lassana	PRF/Éaux et Forêts	leapoulba@pfa.fr	77 522 78 67	
06	Atoumane Kane	AVST	kane_atoumane@yahoo.fr	77 940 02 08	
07	Amadou Yaya BA	Conseil de la Jeunesse Kanel	amadouyaya@gmail.com	77 361 61 37	
08	Bachirou DIA	Rép. Océan Atlantique Bathambé-Banadi	basiroudia73@yahoo.com	77 440 19 29	

	Noms Prénoms	Structure	Adresse - Mail	Téléphone	Signature
<u>11</u>	Ngaya Mamadou Anne	Repecteur de l'animal		773554367	
<u>12</u>	STEYE Moustapha	SECNSA/BRSa Matou	moustaphayegad@curseur.on	777826084	
<u>13</u>	Abelaye Diagne	BRB2 / Matou	abelaye.dia@gnail.com	776294160	
<u>14</u>	Aboucar FALL	SRPS Pède / Matam	aboucarfall@gmail.com	779159222	
<u>15</u>	Mamat, cissé Kane	Radike ADS	Kame mamat 1980@gmail.com	779328119	
<u>16</u>	Peindall amadyèu	Maïre Dabria	-	779226067	
<u>17</u>	Poussa Nantouka hip	OSepart - leuel	pidmnd@gmail.com	77cu1169	
<u>18</u>	Dens P. Sar	FAD	dens.p.sar@free.org	77847777	
<u>19</u>	Adama THIONE	PRO DAN	adamathione700@hotmail.com	775285657	
<u>20</u>	Abou Saïda Bâ	CONSeillers		776056650	
<u>21</u>	Mama RA	Commune Nkandji	diomassmo@hotmail.com	775429519	
<u>22</u>	Amadou Triliane Fall	ATI man		774242322	
<u>23</u>	Mamadou Hamidou GASE	S.G. Ass. du Étudiant pour le BSR	madamadohamidou.gas@gmail.com	773503315	
<u>23</u>	Bouya M'GALLE	COLUN cinic	bouyadagou1961@yahoo.fr	775643221	
<u>24</u>	Younousse SECK	Forum Civil	younousseck@yahoo.fr	775407039	

	Noms Prénoms	Structure	Adresse - Mail	Téléphone	Signature
25	Kardiata Amadou Djigo	GPF Kane F	djigokady@gmail.com	774340017	
26	Dieymaba Tour	GPF Kane F	dieymaba376@gmail.com	775633336	
27	Bety Nourou Nour	RSJ	betynourady.com	776851556	
28	Ousmane GUEYE	SE Chaire Ecole		775489633	
29	Mame Moussa Gasse	SG Gasse dep. KARR	mamecasse15@gmail.com	775440016	
30	Mamadou Gagne	Commune Matam	gagmamadou56@gmail.com	775168524	
31	Joséphine Dieye	Chambre Yelen		772066666	
32	Juste Boris NIBECKY	La Maison Des Yelinas	jb@lamaisondesyelinas.com	773229533	
33	Mamadou ANNE	Mt de Kane F	annaboulay@gmail.com	772076993	
34	Amadou Lyndi Diello	Red/Matam	amadiyadillo@gmail.com	776405486	
35	Nolissadou Sall	GPF		77532034	
36	Kharidiatou Ndoye	Diattaba		7708631649	
38	Rangéjaton Kébé	FAFS	rangejaton@yahoo.fr	775379241	
39	Hamane S SIE	RELE COD (maison des parents pour l'avenir)	hassane10@gmail.com	773369894	
40	Mahamadou GAYE	RADSHO	gayeamahamadou8@gmail.com	775348634	

	Noms Prénoms	Structure/Provenance	Adresse - Mail	Téléphone	Signature
41	Kardiata E. Thure	Commune des Aquains	-	776350572	
42	Amadou fus	E. R. C. S	abou fus 22 @ yolo.fr	776603844	
43	Nicolas Houbaye Jurel	Château Plateau	Nicolas Houbaye Jurel @ gmail.com	779984989	
44	Babacar THAM	Commune 'Politicienne'	babacar waly @ gmail.com	775240068	
45	Abdul Ndiaye	RENADDES	abdoulkader15 @ gmail.com	776333162	
46	MAMADOU BH	ALISSRETHA	boborel16 @ yahoo.fr	775624024	
47	Amadou BA	ARRD / Plateau	amadou ba18 yolo.fr	777828887	
48	Nolan D 10F	SRADE Plateau	modulup 74 @ yolo.fr	775753185	
49	Abdou Karim NGOM	Association des migrants de retour	aktimngom @ yolo.fr	776861704	
50	Nouba Pamela Jey	Commune Urban Jey	paol m m @ gmail.com	776411669	
51	Amadou Adama Ba	Mairie d'oregny	amadou15 @ gmail.com	778298481	
52	Boumar Sory	Mairie Ndiaye's	boumar1974 @ gmail.com	774221532	
53	Abdoumane TRAORE	S. N. 'demboucaré'	-	782812909	
54	Houssouf DIONG	SMT H. Houssouf	houssouf diong @ gmail.com	775159915	
55	Amadou H. Keita	Mairie d'oregny	keita amadou @ yolo.fr	775821470	

	Noms Prénoms	Structure	Adresse - Mail	Téléphone	Signature
<u>56</u>	Eya Madina Bi	SAD	Louisa.saeed@aad.sv	775381353	
<u>57</u>	Shadi Malik Daud	Commissaire de Synthèse	—	775114808	
<u>58</u>	Cheryl S Badian	TPAR	Cheryl.badian@aad.sv	775525244	
<u>59</u>					
<u>60</u>					
<u>61</u>					
<u>62</u>					
<u>63</u>					
<u>64</u>					
<u>65</u>					
<u>66</u>					
<u>67</u>					
<u>68</u>					

ANNEXE 2 : Enjeux, potentialités et défis en matière de gouvernance du foncier et des ressources naturelles (Par Mamadou Ba, Directeur de ARD de Matam)

1. Présentation de la région de Matam

Créée par loi 2002-02 du 15 février 2002 complétée par le décret 2002-166 du 21 février 2002, la région de Matam est limitée à l'Est par la République Islamique de Mauritanie, au Nord par la région de Saint-Louis, à l'ouest par les régions de Louga et de Kaffrine, au Sud par la région de Tambacounda. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une Longueur d'environ 200 Km. Les secteurs économiques à forte potentialité sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et les mines. La région couvre une superficie de 29 616 km² avec une densité de 22 hbts/km².

Elle compte trois (3) départements, cinq (5) Arrondissements et vingt-neuf (29) collectivités territoriales dont 3 départements et 26 communes. Le département de Ranérou-Ferlo occupe 51% de la superficie de la région et les départements de Kanel et de Matam, occupent respectivement 30% et 19%. Selon les projections 2019 de l'ANSD, la population de la région est de 706 037 habitants avec 342 164 dans le département de Matam, 299 471 dans le département de Kanel et 64 402 dans celui de Ranérou. Les précipitations sont relativement faibles (300 à 400 mm), les températures assez élevées (26°C à 45°C entre mars et juin) et les vents forts et violents parfois chargés de poussière. Le climat est de type soudano-sahélien à prédominance sahélienne, saison sèche (novembre-juin) et saison humide (juillet-octobre).

2. Atouts/opportunités de la région

Matam est une région à fortes potentialités agricoles et pastorales avec la présence du fleuve sur 200km avec ses défluent (Diamel, Dioulol) et mares (ex pattowel, gattawel), une disponibilité d'eau souterraine et de surface, un potentiel de terres aménageables de 55.000 ha et la possibilité de développer trois types de culture (irriguée, décrue, sous-pluie). Elle est une région agro-sylvo-pastorale par excellence avec de vastes pâturages herbacés et aériens. La pêche continentale et la pisciculture s'y développent du fait de l'existence de plusieurs plans d'eau poissonneux, la forte tradition de pêche, l'organisation des acteurs en secteurs et en conseils de pêche, l'existence de cinq réserves de pêche ainsi que les expériences en conduite d'opération de pisciculture en étang et en cages.

Il s'agit également d'une région à domaine forestier riche et varié avec 12 massifs forestiers (1 562 550 ha) constitués de cinq forêts classées (12 450 ha), deux réserves de faune (1 150 000 ha) et cinq réserves sylvopastorales (400 100 ha). La réserve de Biosphère du Sénégal qui intègre les réserves de faune du Ferlo-nord et du Ferlo-sud s'étend sur une superficie totale de 2.058.214 ha. Le gouvernement du Sénégal y a effectué un transfert d'un noyau de 14 gazelles dont 8 oryx (*Oryx algazelle*) et 6 gazelles dama (*Gazella dama mhor*) qui a évolué de manière positive.

Matam est aussi une région avec une importante réserve de phosphates notamment avec la présence d'un important gisement dont les réserves connues sont estimées à 41, 5 millions de tonnes. A cela s'ajoute l'existence de matériaux argileux aptes à la fabrication de briques, tuiles et poteries, des marnes et calcaires qui peuvent entrer dans la fabrication de liants hydrauliques (ciment, chaux) et/ou servir comme matériaux d'enrochement et de granulats.

Enfin, Matam est une région dotée d'outils de planification [Plan d'occupation et d'Affectation des Sols (POAS), Charte du domaine irriguée (CDI), PDD et PDC au niveau des CT] et de dispositifs de gouvernance (Unités Pastorales, Réserves naturelles Communautaires, forêts classées, mise en défens, aménagement de couloirs de transhumance).

3. Enjeux autour du foncier et des ressources naturelles

Ils sont de trois ordres :

- Enjeux politiques et socioculturels: le foncier constitue le fondement et la base de la légitimité du pouvoir local, l'accès à la terre traduisait déjà avant la loi sur le domaine national (loi n°64-46 du 7 juin 1964) selon la coutume les enjeux de pouvoir et la stratification sociale des communautés
- Enjeux économiques: foncier gage de l'accès au crédit et développement de l'agriculture entrepreneuriale moyen aussi de développement de l'agriculture familiale
- Enjeux environnementaux : une surexploitation des terres qui provoque une « colonisation agricole) conséquences: i la régression du couvert végétal ; (ii) la disparition des forêts et la réduction des aires de pâturage ; (iii) la salinisation et l'appauvrissement des sols ; (iv) la fragilisation ou la disparition de l'habitat de la faune ; (v) la pollution provoquée par l'utilisation abusive d'intrants chimiques ; (vi) la surexploitation des eaux ; (vii) la dégradation des sols et la baisse de leur fertilité ; et (viii) la perte de la diversité biologique

4. Défis/Contraintes

Il s'agit essentiellement de :

- Difficultés de portage de projets structurants par les conseils départementaux;
- Du caractère vaste des superficies de certaines entités administratives, l'imprécision de la délimitation de certaines collectivités territoriales et l'absence de certains services déconcentrés dans certaines circonscriptions administratives impactant sur l'accompagnement des CT ;
- La non maîtrise de l'assiette foncière par les CT, l'épuisement du foncier de certaines communes (ex Matam, Ourossogui, Kanel, Ranérou etc.), la forte pression sur le foncier et les ressources naturelles, la surcharge des pâturages ; le déséquilibre dans le maillage des points d'eau et l'avancée du front agricole sans prêter attention aux autres secteurs;
- La faible mise en œuvre de la planification spatiale (SDAU, PDU, PUD) par les CT et les problèmes de fonctionnalité des cadres de concertation;
- La cohabitation parfois heurtée entre le droit foncier moderne et le droit coutumier;
- Les nuisances provoquées par les sociétés minières, la faible mise en œuvre de la RSE et l'impact des changements climatiques sur les systèmes de production (agrosylvopastorale).

ANNEXE 3 : Synthèse de l'étude sur la mise en place d'une plateforme sur la gouvernance des ressources naturelles et foncières (Par Kader Fanta NGOM, Consultant)

1. Une zone à fort potentialités liées aux ressources naturelles et foncières

Les ressources en terre abondantes et de bonne qualité surtout dans la zone du walo qui longe toute la bordure du fleuve et une bonne partie de la zone du Diéri qui constitue la zone intermédiaire entre le walo et le Ferlo. Le potentiel aménageable est estimé à 55 000 ha sans compter la possibilité de développer trois systèmes de production : (1) l'agriculture pluviale, (2) l'agriculture de décrue qui se fait sur les terres inondables du fleuve Sénégal, au niveau de ses défluent, sur les mares et bas-fonds ayant retenu l'eau de pluie de façon naturelle ou artificielle ; (3) l'agriculture irriguée qui se développe avec l'appui de la SAED et du PRODAM. La zone Diéri de la région compte plus de 800 000 ha de terre cultivable.

Dans le secteur de l'élevage, les opportunités pour son développement sont sous-tendues par l'existence de vastes pâturages herbacés et aériens dans le Ferlo, un potentiel important de fourrage dans le walo (cultures irriguées et décrue), les nombreux plans d'eau et un effectif important du cheptel (bovins, ovins, caprins, asins, équins, et volailles). Des possibilités d'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont réelles du fait de leur interdépendance avérée en ce qui concerne la fumure organique produite par le bétail pour la fertilisation des sols d'une part, et d'autre part la disponibilité des produits dérivés de l'agriculture (fourrage) qui contribuent à l'alimentation du bétail. Cependant, de nombreux conflits sont notés entre ces deux secteurs, du fait de l'obstruction progressive des pistes de bétail menant notamment aux points d'eau dans le walo.

Dans le domaine forestier, la région de Matam compte 12 massifs forestiers (1 562 550 ha) constitués de cinq forêts classées (12 450 ha), de deux réserves de faune (1 150 000 ha) et de cinq réserves sylvopastorales (400 100 ha). Ces forêts et réserves renferment une importante biodiversité tant animale que végétale. Une bonne partie de la région (Site Ferlo) vient d'être érigée en réserve de biosphère. La foresterie dispose d'atouts dans la filière de la gomme arabique, le jujube et autres produits forestiers non ligneux. Ces ressources forestières sont inégalement réparties entre les trois départements de la région. Le département de Matam dispose de 04 forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2.16%. Le département de Kanel, avec une seule forêt classée, a un taux de classement très faible. La plus grande partie du domaine forestier de la région se trouve dans le département de Ranérou.

La région compte d'importantes ressources en eau: le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, plusieurs défluent et affluent dont l'eau est mobilisable toute l'année (exemple : affluents Dioulol, Diamel), des marigots (exemple : Pattowel et Gattawel) et de plus de cent mares au régime permanent ou temporaire. Ces mares servent à de multiples fonctions dont principalement l'abreuvement du bétail. Il faut souligner aussi l'existence de vallées (fossiles) parsemées dans tout l'espace régional. Quant aux eaux souterraines, elles sont constituées de nappes phréatiques de profondeur variant entre 25 et 100 mètres captées par les puits, de nappes affleurant dans le *Dandé mayo* et par la nappe du maastrichtien dont l'eau est disponible en quantité et en qualité. Les eaux de surface recèlent un important potentiel halieutique et aquacole. La pêche continentale et la pisciculture se développent du fait de l'existence de plusieurs plans d'eau poissonneux, la forte tradition de pêche, l'organisation des acteurs en secteurs et en conseils de pêche, l'existence de cinq réserves de pêche, sans compter les expériences en conduite d'opération de pisciculture en étang et en cages

La région dispose d'un gisement important de phosphates dont les réserves connues sont estimées à 40, 5 millions de tonnes. Le gisement est délimité par Ndendory, Hamady Hounaré, Wendou Bossayabé, Waly Diala et Polel Walabé (Département de Kanel). Aussi des matériaux argileux sont disponibles sur tout le long de la vallée du fleuve. Des marnes et du calcaire situés entre Bokiladji et Aéré Lao servent de matière première à la

fabrication de liants hydrauliques (ciment, chaux). Quant aux calcaires d'Oourossogui, Ogo, Kanel et de Thilogne, ils peuvent servir comme matériaux d'enrochement et de granulats. Des recherches sont en cours dans beaucoup d'autres sites de la région. Ce secteur offre des opportunités d'emploi et de développement des industries minières dans la région.

L'autre atout, non négligeable et lié à la gestion des ressources naturelles est l'existence d'outils de planification dans la région. Il s'agit notamment du Plan d'occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et la Charte du domaine irriguée (CDI). S'y ajoutent notamment les Unités Pastorales, les Réserves naturelles Communautaires, les forêts classées, les mise en défens et la réserve de biosphère du Ferlo. Tous ces outils et dispositifs participent à une meilleure organisation, une bonne gestion et une préservation des ressources et de l'espace par les différentes parties prenantes.

2. Défis en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles et justification d'une plateforme

Ces importantes ressources servent de support aux activités économiques qui restent dominées par les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation minière. Il faut toutefois noter que l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Ces deux secteurs occupent 90% de la population. Chaque secteur d'activités est confronté à des contraintes particulières. La forte pression sur les forêts entraîne la dégradation du couvert végétal. La région de Matam n'échappe pas à la règle quant à la dégradation de ces ressources, aggravée par la sécheresse des années passées. Nous assistons à des défrichements, des feux de brousse, des abattages clandestins et particulièrement à la dégradation des sols (hydrique, éolienne et sapements des berges). Les actions de restauration des sols (reboisement, ouverture et réhabilitation de pare-feu, etc.) sont cependant menées pour atténuer ces effets néfastes sur l'environnement. Le manque fréquent de pâturages et la divagation des animaux dans les périmètres reboisés ou mis en défens entraînent parfois des conflits violents. L'accaparement des parcours naturels (pâturages) par les agriculteurs est souvent déploré par les éleveurs. Cette situation est beaucoup plus marquée dans la zone Walo où se pratiquent en toute saison les cultures en irrigué et/ou de décrue. Selon les éleveurs, la divagation du bétail augmente en raison de la baisse de la production de biomasse fourragère surtout dans la zone du Diéri. Parmi ses défis, on retrouve également :

- L'implication timide des collectivités territoriales dans les activités de gestion des ressources naturelles, malgré le transfert de compétence dans ce domaine récemment confirmé par l'Acte 3 ;
- La délimitation entre les communes est une problématique phare qui mérite une réaction efficace des autorités, du fait des tensions et autres risques de conflits de frontière entre ces collectivités territoriales ;
- La cohabitation parfois heurtée entre le droit foncier moderne et le droit coutumier ;
- Concernant la pêche, les populations et les techniciens semblent s'accorder sur une réduction importante du volume de poissons en relation directe avec la superficie inondée et la durée de la crue. Certains sous-groupes ethniques (cubalo) qui s'adonnaient principalement à cette activité en sont les principales victimes ;
- La persistance de « poches d'insécurité alimentaire » dans une région très riche en ressources foncières et assez bien dotée en ressources hydrographiques ;
- La recherche de l'eau et de pâturages, conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs en raison du rétrécissement rapide et continue de l'espace pastoral au détriment de l'espace agricole.

Une frange de la population s'adonne à des activités non liées à l'agriculture et à l'élevage. Selon les travaux de Diop et *al.* (1988), la pêche (11 % à Kanel et 8% à Matam). Au regard des nuisances et autres dégradations de l'environnement, relations souvent heurtées entre populations riveraines des zones minières et sociétés minières malgré les efforts de celles-ci dans le cadre de la RSE. En sus, il y'a :

- La faiblesse du plaidoyer pour un transfert effectif des parts du fonds minier destinées aux collectivités territoriales ;
- Les conflits latents ou patents sur les limites entre communes en général et en particulier entre anciennes communautés rurales et communes, d'où une attention particulière sur le foncier « rural-urbain » ;

- La variabilité et le changement climatique est une contrainte majeure aussi bien pour l'agriculture, l'élevage que pour la pêche ;
- L'amplification des risques existants liés à la dégradation des sols par l'érosion et leur perte de fertilité, la pression sur les ressources hydriques et la vulnérabilité d'une grande partie des écosystèmes. En outre, l'agriculture de décrue qui mobilise une frange importante de la population et les cultures pluviales subissent ces effets du changement climatique (irrégularité des crues du fleuve) ; réduction des ressources halieutiques.
- L'élevage qui est dominé par le système extensif reste aussi très vulnérable aux aléas climatiques. La baisse des précipitations engendre à la fois une insuffisance de production fourragère, un manque d'eau pour l'abreuvement du bétail et le tarissement précoce des mares. Ce qui précipite et amplifie la transhumance.

3. Etat des lieux : des cadres existants, à mi-temps ou en léthargie

On peut citer les cadres « institutionnels » mis en place par l'Etat. Ces cadres sont permanents et couvrent tous les secteurs de développement et sur convocation des représentants de l'Etat (Gouverneur, Préfet et Sous-préfet) : Comité régional de développement (CRD), Comité départemental de développement (CDD) et Comité local de développement (CLD). On peut en outre citer les cadres sectoriels/spécifiques suivants :

- Fédération Régionale des Pêcheurs de Matam ;
- La Maison Des Eleveurs (MDE) « Gallé Aynabé » ;
- Cadre Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ;
- Association des départements (niveau régional) ;
- Association des maires (niveau régional) ;
- Fédération régionale des femmes ;
- Conseil régional de la jeunesse ;
- Des cadres de concertation mis en place sur initiative de projets, programmes ou ONG etc. ;
- Cadre de concertation communal ;
- Partenariat entre le conseil départemental de Matam et le Conseil départemental de Kanel.

Cette multiplicité de cadres est-elle synonyme d'efficacité dans la coordination, l'harmonisation au regard des contraintes liées à la GRN ? L'essentiel des cadres qui fonctionnent traite la GRN selon les intérêts particuliers. D'autres mis en place sur initiative de projets et programmes ne fonctionnent que pendant la durée d'intervention de l'initiateur. La concertation sur les ressources naturelles et foncière doit être permanente dans une approche holistique, intégrée et durable. Cette démarche est de nature à apporter des solutions à ces contraintes vécues dans la région et liées à la GRN et foncières et dans une dynamique participative et ouverte. Cette approche permet d'aborder ces questions en tenant compte de la complexité des enjeux et surtout de la multiplicité des acteurs.

4. Vers la création ou le renforcement de dynamiques existantes: Mission et objectifs

La mise en place d'une plateforme s'inscrit dans les orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui souligne dans le chapitre (Mise en œuvre et suivi- évaluation...) que la réussite de ce Plan passe par « l'appropriation du cadre politique par toutes les couches de la société et surtout par l'exercice d'un contrôle citoyen ». Il est alors nécessaire qu'un cadre instituant un dialogue multi-acteurs soit mis en place pour faciliter cette appropriation. A l'instar de la Plateforme Nationale, cette Plateforme zonale (Matam/Kanel) est un espace de dialogue, de mise en débat et d'appui à l'amélioration de toute politique ou bonnes pratiques locales liées à la gouvernance des ressources naturelles et foncières, tout en recherchant d'une manière continue un consensus des différents acteurs.

La Plateforme pourra aborder ou s'impliquer dans toutes thématiques d'intérêt local ayant trait aux ressources naturelles. Par essence, les ressources naturelles et le foncier sont des sujets de discorde, il est alors pertinent de mettre en place un espace d'échanges qui contribue efficacement au rapprochement des positions et idées des différentes parties prenantes pour des consensus respectueux des intérêts de chaque acteur. Ainsi, ce cadre d'échanges permet de partager la bonne information et de façon permanente en direction des différents acteurs concernés, tout en renforçant les capacités des acteurs sur les différents secteurs liés aux ressources naturelles. Naturellement, les secteurs dont les ressources naturelles constituent le support, intéressent au premier plan la Plateforme (agriculture irriguée, agriculture sous pluie, foresterie, mine, pastoralisme, pêche etc.).

L'autre valeur ajoutée du cadre est de :

- Permettre à des acteurs qui échangeaient par presse interposée de pouvoir dialoguer dans un cadre organisé ;
- Faciliter l'anticipation des conflits en mettant à la disposition des populations la bonne information et de faciliter la mise en débat ;
- Tirer la sonnette d'alerte afin d'apporter à temps des correctifs ou améliorations dans le processus de gestion des ressources naturelles ;
- Donner des conseils et orientations aux collectivités territoriales pour une meilleure prise en charge de la problématique gouvernance des ressources naturelles etc.
- Cadre d'anticipation....
- Valorisation des impacts de la migration, liés à la GRN
- La Vision de la Plateforme Nationale est d'instituer une gouvernance responsable et inclusive de sorte que la gestion des ressources naturelles soit transparente et apaisée au bénéfice de toutes les parties prenantes.
- Renforcer une dynamique coutumière dans le Fouta: la concertation endogène

5. Synopsis de la plateforme

La Plateforme doit être inclusive et très représentative. A titre illustratif, elle réunira des représentants du secteur public (Administration territoriale, Collectivités territoriales, Services techniques), du secteur privé et du patronat, des organisations de la société civile, des organisations socioprofessionnelles (Organisations paysannes, artisans, pêcheurs, éleveurs, exploitants forestiers, Organisations de femmes, Organisations de jeunes ...), des populations locales, des autorités coutumières, des institutions de recherche ainsi que des projets, ONG et des partenaires techniques et financiers.

La Plateforme a l'ambition de couvrir toute la problématique en lien avec la gouvernance des ressources naturelles et foncières sur toute l'étendue du territoire couvrant les deux départements. Pour ce faire, doit-elle être basée au niveau interdépartemental avec des ramifications au niveau départemental ou même communal ? Ou doit-elle obéir à une dynamique ascendante, c'est-à-dire partir de la commune, pour fédérer ces cadres au niveau départemental et enfin créer au niveau supra un cadre d'interconnexion entre les cadres départementaux ?

La Plateforme pourrait compter trois organes :

- Le Comité de pilotage qui impulse et dégage les grandes orientations de la Plateforme (il pourrait être placé sous l'autorité de l'administration territoriale) ;
- La Coordination technique qui coordonne les activités conformément aux orientations retenues, qui assure la facilitation et le suivi-évaluation des activités ;
- Le Secrétariat qui gère au jour le jour la Plateforme en termes d'animation et de rapportage.

Les propositions de modalités de fonctionnement dépendent de la station de positionnement de la Plateforme (communale, départementale et interdépartementale).

Niveau	Modalités de fonctionnement
Communal	- Option 1 : création de cadre de concertation communal (voir article 7 CGCT) - Option 2 avec deux sous-composantes : renforcer les commissions existantes au sein du conseil municipal et mettre en place une inter-commission élargie
Départemental	- Le Préfet préside la rencontre annuelle (planification /programmation, évaluation des activités de l'année écoulée) et en cas de besoin. - Le Président du conseil départemental coordonne le cadre avec l'appui technique de l'ARD (animation, conseil, fonctionnalité) - Le secrétariat du cadre est confié de façon tournante aux autres familles d'acteurs : OP/ONG/Projets/Secteur privé etc.
Interdépartemental	La Plateforme sera une structure légère qui s'intéresse particulièrement aux grands enjeux concernant les deux départements ou toute autre thématique nécessitant une rencontre entre les deux départements. - Cette rencontre peut être convoquée et présidée par le gouverneur une fois par an ou en cas de besoin. Ce niveau sert de planification /programmation, évaluation des activités de l'année écoulée, impulsion, veille et de conseil. - La coordination technique est assurée par un Président de conseil départemental pour un mandat tournant d'une année non renouvelable avec l'appui technique de l'ARD (animation, conseil, fonctionnalité). - Le secrétariat est confié de façon tournante aux autres familles d'acteurs : organisations socioprofessionnelles, Projets, Secteur privé etc.

6. Dispositif de mise en œuvre de la plateforme

Plusieurs scénarii peuvent se présenter pour la mise en route de la Plateforme. A priori, toutes les communes ne pourront pas tout de suite mettre en place des cadres communaux de concertation. Par contre un cadre pourrait voir le jour niveau départemental et les communes pourraient progressivement le rejoindre en mettant en place leurs cadres communaux. La deuxième possibilité est de démarrer par une phase test avec quelques communes (niveau communal) avant de mettre en place par la suite le cadre départemental et enfin le cadre interdépartemental. Une Lettre de mission détaillée et adaptée sera élaborée pour chaque type de cadre (communal, départemental et interdépartemental). Ces lettres prendront en charge les spécificités de chaque échelon territorial.